

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :	
ou Dénomination (pour les personnes morales) :	OEHC
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	Ange De Cicco
Adresse : N°	Rue Av. paul Giacobbi
	Commune Bastia
	Code postal 20601
Nature des activités :	Aménagement hydraulique de la Corse
.....	
.....	
Qualification :	Directeur
.....	
.....	

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Cortège d'oiseaux protégés nicheurs (voir liste dans le rapport d'accompagnement)	Le projet porte atteinte aux habitats de reproduction des oiseaux nicheurs (voir description complète et superficie dans le rapport d'accompagnement)
B2 Cortège de reptiles protégés (voir liste dans le rapport d'accompagnement)	Le projet porte atteinte aux habitats utilisées par les reptiles au cours de l'ensemble de leur cycle biologique (voir description complète et superficie dans le rapport d'accompagnement)
B3 Cortège d'amphibiens protégés (voir liste dans le rapport d'accompagnement)	Le projet porte atteinte aux habitats utilisées par les amphibiens au cours de l'ensemble de leur cycle biologique (voir description complète et superficie dans le rapport d'accompagnement)
B4 Cortège de chiroptères en activité de chasse et/ou transit protégés (voir liste dans le rapport d'accompagnement)	Le projet porte atteinte aux habitats de chasse et/ou de transit des chiroptères (voir description complète et superficie dans le rapport d'accompagnement)
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Motif d'intérêt public majeur	☒
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux cultures	☐	Autres	☐
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Le projet consiste à réaliser la réhausse du plan d'eau existant du barrage de Codole			
L'opération a pour objectifs de augmenter la ressources en eau potable du territoire de la Balagne, de sécuriser l'ouvrage conformément à la réglementation.			
(Voir description complète du projet dans le rapport d'accompagnement)			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction	☒ Préciser :
Le projet engendrera une Destruction / Altération / dégradation des sites de reproduction et/ou des aires de repos des animaux. Les causes de l'impact sont les travaux de défrichement, les travaux de libération des emprises travaux dans l'évacuateur de crue, pour la création de piste, et la montée des eaux du plan d'eau. (Voir description complète des impacts dans le rapport d'accompagnement).	
...	
Altération	☐ Préciser :
.....	
.....	
Dégradation	☐ Préciser :
.....	
.....	
Suite sur papier libre	

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale	☒ Préciser : Formation supérieure en écologie, environnement ou gestion de la biodiversité
Formation continue en biologie animale	☐ Préciser :
Autre formation	☐ Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période :
ou la date : Calendrier prévisionnel : janvier 2026 - Février 2028.

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : CORSE
Départements : HAUTE-CORSE
Cantons :
Communes : Feliceto, Santa-Reparata di Balagna et Speloncato

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos	☒
Mesures de protection réglementaires	☐
Mesures contractuelles de gestion de l'espace	☒
Renforcement des populations de l'espèce	☐
Autres mesures	☒ Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Voir rapport d'accompagnement la description complète de la séquence ERC. Ci-dessous la listes des mesures :

Mesures EVITER - REDUIRE : ME1 - Éviter des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats ; ME2 - Balisage préventif, mise en défens ou dispositif de protection des stations d'Ornithogalum exscapum subsp. sandalioticum et de Serapias parviflora en phase travaux ; MR2 - Adaptation de la période des travaux ; MR3 - Sauvetage avant destruction de spécimens d'espèces animales protégées : Amphibiens et reptiles ; MR4 - Dispositif permettant d'éloigner les espèces à enjeux et/ou limitant leur installation ; MR4 - Dispositif de lutte contre les plantes exotiques envahissantes.

Mesures COMPENSER : MC1 - Création de milieux humides et aquatiques secondaires sur la partie inondable en hautes eaux ; MC2 - Créations / restauration de murets, chaos rocheux et hivernaculum (reptiles) ; MC3 - Aménagement de gîtes à chiroptères favorables à la reproduction ; MC4 - Enlèvement / traitement d'espèces végétales exotiques envahissantes ; MC5 - Conservation d'arbres isolés sans aucune exploitation et délimitation d'îlot de sénescence ; MC6 - Maintien des pratiques agro-pastorales dites extensives respectueuses des habitats naturels et des espèces, et permettant l'entretien et le maintien d'une mosaïque d'habitats avec milieux ouverts, milieux semi-ouverts, et fermés).

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Sans objet	
.....	
.....	
.....	
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Comptes-rendus de mise en oeuvre des mesures ERC par coordinateur environnement en phase travaux et par un opérateur de compensation en phase de compensation.	
.....	
.....	

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à
le
Votre signature